



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 4-90 afin de permettre l'exploitation d'un chenil en zone Résidentielle Raa-1.

- Modification au Chapitre 1 article 1.2.4 rajouts de définitions
- Modification au Chapitre 4 rajout de l'article 4.24, dispositions applicables aux chemins
- Modification de l'article 6.4 rajout l'usage de chenil

Avis public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le **2 avril 2024**, le conseil a adopté le premier projet de règlement **numéro 06-24** intitulé « **projet de règlement annonçant une modification au règlement de zonage numéro 4-90 de la municipalité de Rivière-Saint-Jean afin de permettre l'exploitation d'un chenil en zone Résidentielles Raa-1** »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 avril 2024, à 19 heures à la salle municipale de Rivière-Saint-Jean. Lors de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement vise notamment à permettre le développement commercial dans la municipalité de Rivière-Saint-Jean par la modification d'une zone permettant la création d'un chenil afin d'offrir du gardiennage et des soins canins sur notre territoire.

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Publié le 4 avril 2024

Karine Chouinard
Karine Chouinard
Directrice générale
Greffière trésorière